CHALLENGE MOBILITÉ RHÔNE-ALPES

MODE D'EMPLOI ÉTABLISSEMENTS

Contenu ©Mobilidée - Réalisation ©Mon Univert - Impression ©Dgworld

POURQUOI UN CHALLENGE MOBILITÉ ?

Objectif : réduire l'impact environnemental et le risque routier des déplacements domicile-travail. Le Challenge Mobilité donne l'occasion aux établissements soucieux d'environnement, de santé et de sécurité de :

- Faire tester au moins une fois dans l'année un mode alternatif aux autosolistes réguliers.
- Communiquer auprès des salariés sur les solutions possibles pour les trajets domicile-travail.
- Evaluer les pratiques des salariés sur le trajet domicile-travail, et de fait, évaluer les résultats d'un Plan de Déplacements d'Etablissement s'il existe, ou le potentiel d'une éventuelle politique de gestion de la mobilité des salariés.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les établissements situés en Rhône-Alpes, publics, privés ou associatifs, quelle que soit leur taille.
Un site d'un établissement multi-sites peut très bien s'inscrire isolément. Tous les salariés temporaires et permanents et même prestataires, travaillant le 6 juin 2013 sur le site de l'établissement, peuvent participer.

COMMENT SE DÉROULE LE CHALLENGE ?

L'établissement s'inscrit sur la plateforme web challenge-mobilite.rhonealpes.fr et mobilise ses salariés grâce aux supports de communication et objets promotionnels proposés par les organisateurs, téléchargeables sur la plateforme web. L'établissement comptabilise, le 6 juin 2013, le nombre de salariés venus en transports en commun, en covoiturage, à vélo, à pied, ou en combinant plusieurs modes. La Région Rhône Alpes et l'ADEME conseillent aux établissements d'organiser une/des animation(s) : accueil convivial des salariés, stands d'information, démonstrations..., afin de mobiliser un maximum de salariés et d'augmenter la visibilité de cette initiative en interne. L'établissement par l'intermédiaire d'un référent désigné, enregistre ses résultats sur la plateforme web.

Les établissements gagnants sont récompensés lors d'une cérémonie régionale le 25 juin 2012, et selon les territoires, des cérémonies locales sont organisées par des partenaires associatifs et institutionnels.

QUE RÉCOMPENSE-T-ON ?

C'est la mobilisation des salariés : les établissements qui ont le plus fort taux de participation sont gagnants (salariés venus en mode alternatif / salariés présents le jour du challenge).
En cas d'égalité, le nombre de kilomètre en report modal départagera les ex-aequo. On donne donc leur chance aux établissements qui ne comptent pas habituellement beaucoup «d'alternatifs», mais qui réussissent à faire essayer un mode alternatif à leurs salariés, à cette occasion.

QUE GAGNE-T-ON ?

10 prix sont remis au niveau régional, mardi 25 juin 2013 à l'Hôtel de Région de Lyon. D'autres récompenses locales peuvent être octroyées par les Relais locaux et leurs partenaires.

LES ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UNE GRANDE AGGLOMÉRATION ONT-ILS PLUS DE CHANCES DE GAGNER ?

Non ! Pour tenir compte des disparités territoriales, 3 catégories sont définies :

1. Métropoles: Grenoble, Saint-Etienne, Lyon
2. Villes moyennes, dotées d'un réseau de transport urbain (ex : Chambéry, Vienne)
3. Petites villes et territoires ruraux, sans réseau de transport urbain.

Au sein de chaque catégorie, 3 lots sont remis à un petit, un moyen, et un grand établissement.

A QUI S'ADRESSER ?

Dans chaque département, un Relais local aide les participants. En Ardèche, il s'agit de l'Agence de mobilité de l'Ardèche, 15 rue du Travail, 07400 Le Teil - cm.07@hotmail.fr – 04 75 49 29 40

www.challengemobilite.rhonealpes.fr

ADEME

UN ÉVÉNEMENT FINANCÉ ET COORDONNÉ PAR

Rhône-Alpes Région